

ni disposer des meubles qui se trouveront dans sad. maison de Tougin, son intention étant que lesd. meubles restent toujours dans lad. maison pour l'usage desd. sœurs de la Charité et au cas que les fonctions de lad. maison de la Charité de Gex viennent à cesser lesd. immeubles substitués reviendront de plein droit à ses héritiers universels ci-après nommés, quelque temps qui s'écoule jusques alors.

LÈGUE à Marc Terrou, son filleul, fils de Gilbert Terrou, châtelain à Grilly, dans le país de Gex, la somme de deux mille livres qui sera païée dans le mois après son décès entre les mains et sur la quittance dud. sieur son père pour être par lui restituée aud. légataire à sa majorité.

ET AU SURPLUS DE TOUS LES BIENS PRÉSENTS et à venir dud. sieur testateur de quelque nature qu'ils soient, il a fait institué et nommé ses héritiers universels (24) les pauvres dud. hopital general de la Charité et aumone générale de Lyon auxquels ils veut que tous sesd. biens appartiennent aux charges de sa succession et de payer les legs qu'il a ci-dessus faits, en espèces d'or ou d'argent sans aucuns billets roïaux ni autres papiers, en cas qu'il en survienne, et sans aucun retranchement sous quelque prétexte que ce soit ; que les sieurs administrateurs dud. hopital ne pourront vendre sa charge d'officier afineur et départeur d'or et d'argent, en la monnaie de Lyon, que de concert avec Messieurs ses confrères afin de leur donner un associé qui leur soit agréable ; qu'ils nommeront une personne pour représenter led. sieur testateur dans la régie des fermes où il a intérêt et que, jusques à l'expiration des baux, ils ne pourront retirer que les intérêts de ses fonds et les droits de présence, et les fonds avec les bénéfices, s'il y en a, leur seront païés à la fin des. baux, lorsque la répartition s'en fera, et enfin à la charge que son

---

(24) Suivant les registres de l'Aumône générale (de E 324 à E 327), les recettes de l'hoirie Panissod s'élevèrent à la somme totale de 915,426 livres, dont déduction faite des frais et legs, il ressortit net pour l'hospice 729,535 livres.